

	<p>Ligue Régionale Grand Est de Basketball</p> <p>Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine</p>
	<p>Commission Régionale des Officiels</p> <p>8 octobre 2024 - visioconférence</p>
<p>PROCES-VERBAL</p>	

Présents (en visioconférence) :

Mesdames Muriel FENDER, Cécile GEORGIU.

Messieurs Charley FROSSARD, Gérard NAAS, François-Damien PHALIP, Bruno ROSSI, Guillaume SCHEER, Jonathan STAUDT et Luc VALETTE.

Excusé :

Monsieur Yann MONTAGNE.

Ordre du jour :

- **Situation des arbitres non validés au 8 octobre 2024**
- **Critères 2024/2025**
- **Traitement des cas particuliers**
- **Préconisations de désignation**

1. Situation des arbitres non validés au 8 octobre 2024.

À la suite des 3 JAPS, à la JAPS de rattrapage le 6 octobre 2024 et aux 4 dates de rattrapages du test physique, le constat est le suivant :

- 7 arbitres (dont 1 arbitre CF) ont échoué deux fois au test physique
- 6 arbitres n'ont pas passé de Luc Léger car blessés au moment du test
- 3 arbitres ont échoué au premier Luc Léger et étaient blessés au moment du rattrapage
- Un arbitre a échoué son premier test physique lors de la JAPS de rattrapage
- Un arbitre a échoué son premier test physique et ne s'est présenté à aucune date de rattrapage
- Un arbitre a échoué son premier test physique et n'a pas pu se présenter à une date de rattrapage, absence excusée pour motifs familiaux.
- Un arbitre n'est pas licencié à ce jour et n'a donc passé aucun test physique.
- Deux arbitres ne se sont pas présentés aux JAPS et n'ont donc pas passé de test physique.

La CRO se réunit donc en réunion exceptionnelle pour traiter ces cas et réfléchir à l'évolution nécessaire des règlements relatifs au statut de l'arbitre régional.

2. Critères 2024/2025

Les principes à appliquer pour la saison 2024/2025 sont les suivants :

- Un arbitre R1 en situation d'échec est rétrogradé en R2
- Un arbitre R2 en situation d'échec est remis à disposition de son Comité départemental.

3. Traitement des cas particuliers

Pour les arbitres qui n'ont pas validé le LL pour cause de blessure, un certificat médical est demandé, sinon, ils sont considérés en échec et sont rétrogradés d'un niveau. Ils devront se manifester auprès de la CRO pour l'organisation d'un test à leur retour de blessure.

Les arbitres absents aux JAPS sont rétrogradés d'un niveau.

Les arbitres ayant échoué au test physique une première fois au rattrapage et qui ne se sont pas présentés à une des 4 dates de rattrapage :

- Si l'absence est excusée pour raison valable : l'arbitre est considéré comme R2 (pas de désignation en PN) et passage dès que possible du 2^{ème} test physique.
- Si l'absence n'est pas excusée : descente d'un niveau.

4. Préconisations de désignations

La consigne doit être donnée à l'équipe répartition, dans la mesure du possible, de respecter les dispositions suivantes :

- PNM : 2 arbitres R1
- PNF et U21 M : 1 arbitre R1 et un arbitre R2
- R2M/R2F : 2 arbitres R2
- Autres jeunes : 1 arbitre R1 ou R2, et un arbitre stagiaire

Une discussion sur l'interdiction des matchs couplés pour les arbitres en échec au test physique s'engage. Cette proposition n'est pas adoptée dans la mesure où elle constituerait une double peine et qu'elle n'est pas prévue par les règlements.

Pour rappel, la répartition peut augmenter les kilomètres sur certaines désignations, en respectant le coût moyen des rencontres d'une division par weekend. Ceci peut permettre de combler le manque d'arbitres sur certains secteurs géographiques.